



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Comité Régional de l'Énergie

7 juillet 2026



Durant les présentations,
merci de fermer vos micros.



Pour les prises de paroles,
merci de lever la main puis
d'allumer votre micro
(hémicycle et teams) et de
vous présenter (nom et
fonction).



Des temps d'échanges sont
prévus au fur et à mesure de
la présentation.



Pour les personnes
présentes, merci **de ne pas
vous connecter en parallèle
sur teams**, cela crée des
interférences.



Pour toutes questions à l'issue de
ce temps d'échange, vous pouvez
contacter le secrétariat du CRE :
[cre-grand-est@developpement-
durable.gouv.fr](mailto:cre-grand-est@developpement-durable.gouv.fr)



Cette visioconférence est
enregistrée et sera transmise
sur demande.

Ouverture de la séance

Franck LEROY

Président de la Région Grand Est

Samuel BOUJU

Secrétaire général pour les affaires régionales
et européennes Grand Est

Ordre du jour

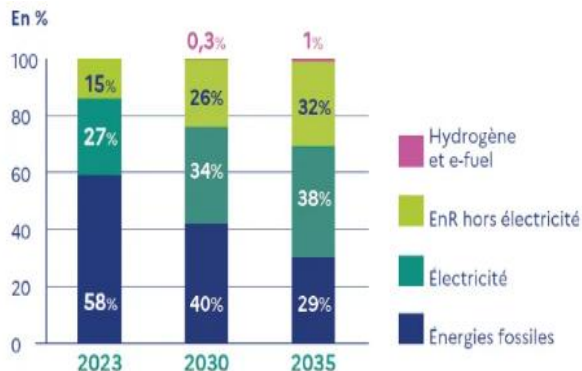
1. Approbation du compte-rendu du CRE du 04/07/25
2. Régionalisation des objectifs de production d'énergies renouvelables : PPE 3 et périmètre de la régionalisation
3. Objectifs soumis aux votes : données utilisées, tableau de synthèse, méthodologie et bilan de la consultation
5. Vote de l'avis
6. Calendrier des futurs travaux

Approbation du compte-rendu de la séance du 4 juillet 2025

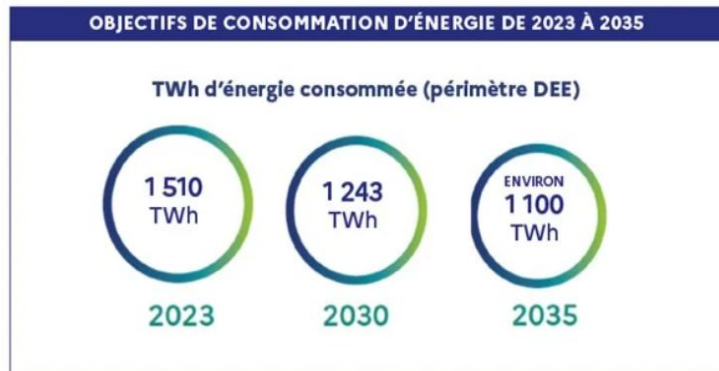
La 3ème programmation pluriannuelle de l'énergie publiée le 13 février 2026

PPE 3 : 2 axes structurants

1 - Augmenter la production de toutes les énergies souveraines et décarbonées, pour réduire la dépendance aux énergies fossiles



2 - Consommer moins d'énergie, mais plus d'électricité décarbonée



Accélérer l'électrification des secteurs Industriel, Résidentiel, Tertiaire et Mobilité

Evolution des chiffres de production et de consommation d'énergies visée par la PPE 3

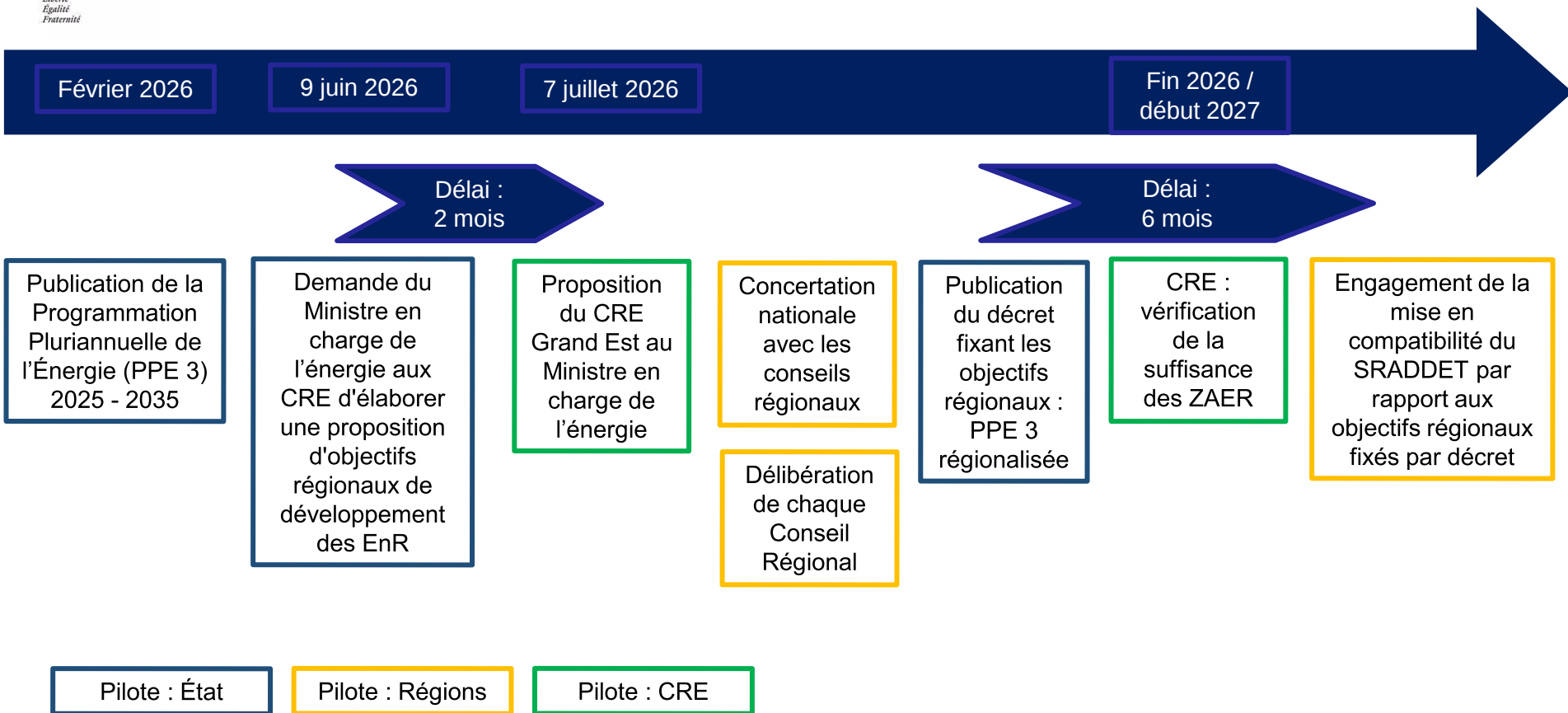
En TWh	Réel 2023	Objectif 2030	Objectif 2035	Évolution 2023/2035
Sorties des énergies fossiles	Environ 60 % d'énergie fossile consommée	40 % d'énergie fossile consommée	Environ 30 % d'énergie fossile consommée	
Production d'électricité décarbonée	458	585	650 – 693	x 1,5
<i>Dont Nucléaire</i>	320	380	380	
<i>Dont EnR électriques</i>	128	195	260 à 303	
Chaleur renouvelable	172	297	328 - 421	x 2,2
Biométhane	9	44	47 - 82	x 7,2
Consommation d'énergie finale	1 510	1 243	Environ 1 100	- 30%

Evolution des chiffres de production d'énergies renouvelables et de récupération visée par la PPE 3

Filières à régionaliser (en TWh)	Réel 2023	Objectif 2030	Objectif 2035	Évolution 2023/2035
Éolien terrestre	48,7	68	80 - 91	x 1,8
Photovoltaïque	22,7	59	67 - 98	x 3,6
Hydroélectricité (avec STEP)	54,2	54	54	-
Biométhane	9	44	47 - 82	x 7,2
Biomasse solide (bois-énergie, part renouvelable de la chaleur produite par les unités de valorisation énergétique des déchets urbains)	110,7 (2022)	138	120 - 153	x 1,2
Géothermie	5,4 (2022)	16	23 - 28	x 4,7
Solaire thermique	1,5 (2022)	6	10	x 6,7
Aérothermie	41,1 (2022)	76	106 - 127	x 2,9
Récupération de chaleur fatale	3,9 (2022)	13,6	21 - 29	x 6,4
Réseau de chaleur	26 (2022)	52,7	68 - 90	x 3
Combustible solide de récupération	0,2 (2022)	10	11	x 55

La régionalisation des objectifs de production d'énergies renouvelables et de récupération

Rappel du processus de régionalisation de la PPE 3



Périmètre de la régionalisation

Energies présentes dans la PPE 3 et à régionaliser

Éolien terrestre
Photovoltaïque
Hydroélectricité (avec STEP)
Méthanisation / Biogaz
Biomasse solide (bois-énergie, part renouvelable de la chaleur produite par les unités de valorisation énergétique des déchets urbains)
Géothermie
Solaire thermique
Aérothermie (Pompes à chaleur)
Récupération de chaleur fatale
Réseau de chaleur
Combustible solide de récupération

Energies présentes dans la PPE 3 et exclues de l'exercice de régionalisation

Biocarburants
Hydrogène
Energies fossiles
Nucléaire

Une démarche régionale concertée

Septembre 2024 – Mars 2025 : Production d'une note méthodologique sur le potentiel de développement d'énergies renouvelables

**Secrétariat CRE
et acteurs**

- Avril 2025 : Webinaire de présentation
- 19 mai 2025 : Journée d'ateliers participatifs - perspectives de régionalisation des objectifs PPE 3

**Membres CRE
élargi**

4 juillet 2025 : Plénière du CRE - perspectives de régionalisation et partage des positions des participants

Membres CRE

Septembre 2025 – Mars 2026 : Rédaction d'une note méthodologique - propositions d'objectifs d'énergies renouvelables régionalisés

**Secrétariat CRE
et acteurs**

- 30 avril au 31 mai 2026 : Concertation sur les propositions d'objectifs
- 6 mai 2026 : Webinaire de présentation

**Membres CRE
élargi**

7 Juillet 2026 : Plénière du CRE - Proposition d'objectifs régionalisés

Membres CRE

Les propositions d'objectifs soumises à concertation

Les objectifs proposés sont issus des réflexions amorcées depuis mi-2025 et des données suivantes :

- État des lieux et évolution réelle des filières sur les dernières années
- Potentiel de développement des projets EnR
- Prise en compte des enjeux du territoire (ressources et contraintes) et des zones d'accélération des EnR définies par les collectivités
- Retour des acteurs du territoire concertés à de multiples occasions (évaluation du potentiel, journée d'ateliers techniques, webinaires)
- Projections techniques indicatives issues de réflexions nationales
- Etudes prospectives nationales ou régionales

Tous ces éléments ont été rassemblés dans la note méthodologique de présentation des propositions d'objectifs soumise à concertation du 30 avril au 31 mai 2026

Le bilan de la concertation

6 contributions des acteurs de l'énergie

Objectifs jugés insuffisants	GRDF (biométhane), SER (PV, éolien, biométhane, biomasse solide), France Renouvelables (PV)
Objectifs jugés cohérents	RTE , ENEDIS (EnR électriques), France Renouvelables (éolien, hors renouvellement des parcs)
Propositions alternatives d'objectifs chiffrés	GRDF : Biométhane : entre 5,5 TWh et 7,8 TWh en 2030 SER : - Photovoltaïque : 5,7 GW en 2030, 10 GW en 2035 - Éolien : 7,1 GW en 2030, 9,1 GW en 2035 (rehaussement possible) - Biométhane : 4,7 – 6,7 GW en 2030 France Renouvelables : - Photovoltaïque : 4,4 GW en 2030 et 8 GW en 2035
Propositions d'orientations d'accompagnement ou alerte sur des enjeux à prendre en compte	CIBE : bois-énergie SER : raccordement, contraintes sur le renouvellement France Renouvelables : Éolien : raccordement, contraintes aéronautiques, radar de compensation, biodiversité, charte UNESCO ; PV : prise en compte des chartes départementales agrivoltaïques, participation aux CDPENAF, mutualisation des ressources

Focus sur les 4 filières qui ont appelé à débat

Bois-énergie



Contributions reçues

- Questionnement sur la prise en compte de certains gisement mobilisables (bois déchets, paille, miscanthus,...)
- Rappel des intérêts dans la décarbonation et la hiérarchie des usages

Éléments de réponse apportés

- Prise en compte de ces filières clés (cf. annexe : détail des gisements)
- Ressource biomasse mobilisable : travaux nationaux et régionaux d'évaluation en cours, mais prudence en l'absence de données précises
- Objectif proposé, en deçà des projections techniques indicatives issues des travaux nationaux, reflète la prudence des acteurs sur la disponibilité de la ressource

Éolien



Contributions reçues

- Proposition de fixer une ambition plus importante au regard du gisement en repowering, de la puissance autorisée et en instruction, amenant déjà à l'objectif 2030, et de la volonté des communes illustrée par les ZAER de poursuivre le développement de cette filière

Éléments de réponse apportés

- Concrétisation du volume de projets autorisés sur le temps long : volume autorisé en 2020 pas encore atteint en 2025
- Repowering encore peu engagé pour l'instant mais bien pris en compte et prioritaire dans l'atteinte des objectifs
- Propositions d'objectifs cohérentes avec le rythme annuel moyen de croissance de la puissance installée, de l'ensemble des enjeux, et de l'expression des communes dans les ZAER

Focus sur les 4 filières qui ont appelé à débat

Biométhane



Contributions reçues

- Proposition de fixer une ambition plus importante au regard du potentiel de conversion des installations de cogénération en injection et du gisement de projets ayant réservés leur capacité de raccordement ou à l'étude

Eléments de réponse apportés

- Cadre réglementaire de conversion récent et incertain pour les exploitants => Sur 226 cogénérations en Grand Est, 8 sites possèdent une attestation biométhane
- Taux de concrétisation difficile à prévoir sur le volume de projets engagés, dépendant d'une appropriation territoriale renforcée et sur la généralisation de pratiques garantissant une maîtrise optimale des impacts associés
- Objectifs cohérents avec le rythme de développement des dernières années (0,2 à 0,5 TWh/an)

Photovoltaïque



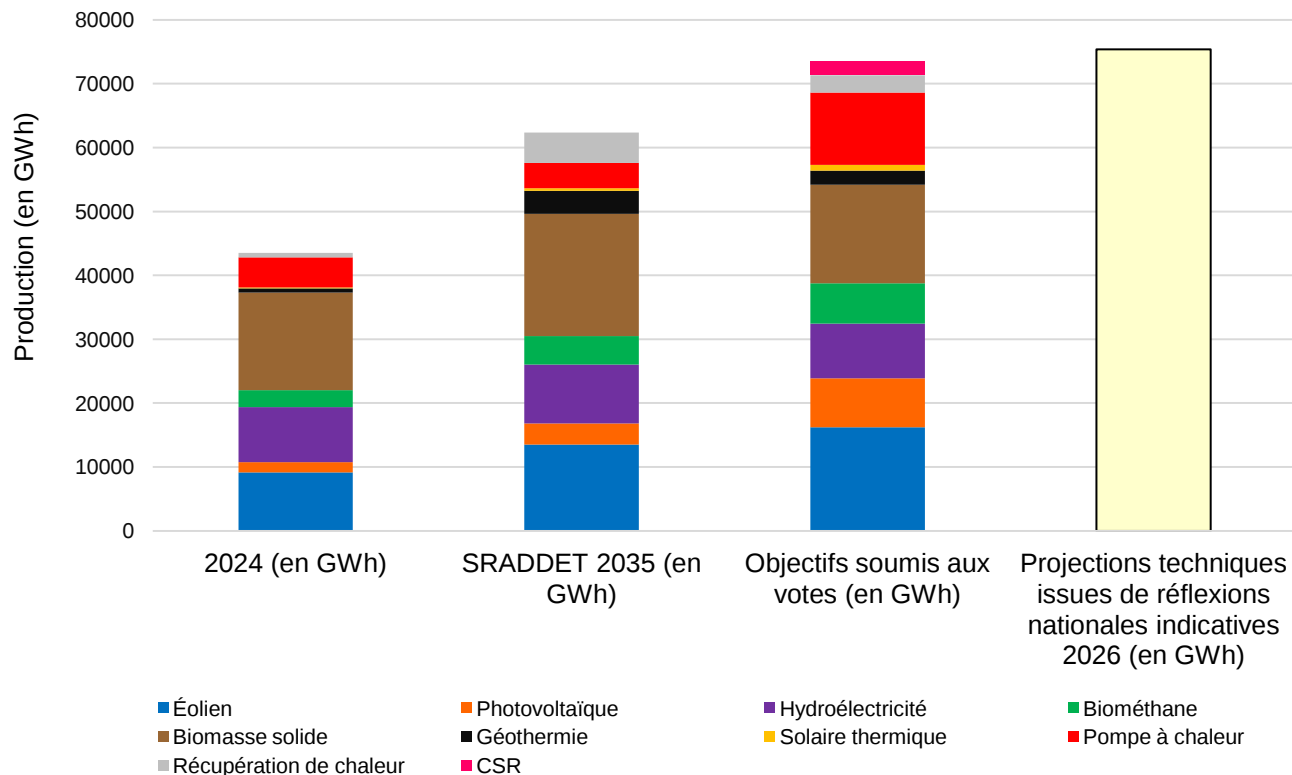
Contributions reçues

- Dynamisme de la filière très soutenue permettant de fixer une ambition plus importante

Eléments de réponse apportés

- Gain de puissance annuelle récent rapide (moyenne de 400 MW/an) mais à mitiger avec le cadre réglementaire récent de l'agrivoltaïsme => la projection à 2035 correspond à une fourchette de gain annuelle compris entre 270 MW et 480 MW par an, tenant compte de ces incertitudes
- Les objectifs ambitieux proposés sont cohérents avec l'expression des acteurs (passage de la part Grand Est de 7,8 à 9,5 % de la puissance installée nationale)

Les traits saillants du mix d'énergies renouvelables et de récupération à 2035



Présentation de l'avis

Un préambule pour situer le contexte et les enjeux des propositions d'objectifs

- Un cadre fixé par les orientations nationales de la PPE 3 : décarbonation, électrification et relance du nucléaire
- Le Grand Est, un territoire clé de la transition énergétique (13 % de la production EnR nationale, en forte croissance depuis 10 ans), et acteur majeur dans le domaine du nucléaire, du biocaburant et de l'hydrogène
- Une méthodologie co-construite État-Région : anticipée, concertée avec l'ensemble des acteurs, adaptée au territoire et tenant compte des souhaits des communes dans leurs remontées des zones d'accélération
- Un travail qui permettra d'actualiser les projections du SRADDET
- Des retombées économiques majeures pour les territoires en terme de fiscalité et d'emplois
- Une trajectoire ambitieuse et durable, conciliant les enjeux environnementaux (eau, biodiversité et paysages), énergétiques, agricoles et socio-économiques

Un développement ambitieux et durable qui doit concilier tous les enjeux

- Usages et fonctionnalités : respect de la biodiversité, des milieux forestiers et agricoles, ainsi que de la qualité paysagère et patrimoniale,
- Maîtrise de l'utilisation des ressources naturelles, notamment l'eau, les ressources forestières, agricoles et foncières,
- Acceptabilité sociale : renforcement de la concertation avec les collectivités et les citoyens,
- Souveraineté et économie : soutien à l'innovation, structuration de filières industrielles nationales, développement d'une offre de formation locale dédiée aux métiers de la transition énergétique et retombées économiques pour les territoires.

Proposition d'objectifs régionalisés pour un développement ambitieux et durable

ENR électriques – objectifs en puissance installée (MW)

En GW	Réel 2024	2030	2035	Évolution 2035 haut / 2024	Commentaires
Éolien	4 952	6 300	7 000 à 7 800	x 1,6	Large potentiel à modérer au regard notamment des enjeux de paysages, biodiversité et raccordement au réseau électrique.
Photovoltaïque	1 910	4 300	5 200 à 7 300	x 3,8	Potentiel important en toiture, en ombrières, sur terrains dégradés et en agrivoltaïsme, et plébiscité dans les ZAER.
Hydroélectricité avec STEP	2 303	2 303	2 303 à 2 500	stable	Potentiel surtout basé sur l'optimisation des installations existantes, qui compensera la baisse de production liée aux impacts prévisibles du changement climatique sur l'hydrologie. 1 projet d'une STEP de grande puissance

Proposition d'objectifs régionalisés pour un développement ambitieux et durable

Autres EnR – objectifs en production annuelle (TWh)

En TWh	Réel 2024	2030	2035	Évolution 2035 Haut / 2024	Commentaires
Biomasse solide	16,8	19,2	12,4 à 18,7	stable	Des incertitudes subsistent sur la disponibilité de la ressource (bois énergie), et les impacts du changement climatique invitent à la prudence.
Aérothermie	4,7	7,4	10,3 à 12,3	x 2,6	Potentiel et dynamique importante.
Biométhane	2,6	4	5,3 – 7,3	x 2,8	Potentiel présentant de nombreux intérêts complémentaires à la production d'énergie, qui doit rester soutenable compte tenu des enjeux (acceptabilité, hiérarchie des usages biomasse, épandage des digestats).
Géothermie	0,7	1,5	2 à 2,4	x 3,4	Potentiel important à exploiter avec maîtrise des risques pour la géothermie profonde.
Solaire thermique	0,14	0,5	0,8 à 1	x 7,1	Potentiel important à exploiter avec objectifs volontaristes et réalistes.
Récup. chaleur	0,7	1,3	2,3 à 3,1	x 4,4	
CSR	0	2,1	2,1 à 2,3	-	
Livraison EnR&R Réseaux chaleur	2 (2023)	3,7	5,1 à 7,2	x 3,6	
Réseaux froid	0,007	0,1	0,13 à 0,19	-	

Échanges et vote de l'avis

Calendrier des travaux

- Travaux nationaux de synthèse et d'ajustement à la réception de l'ensemble des contributions des CRE
- Concertation nationale avec les conseils régionaux
- Publication du décret fixant les objectifs régionaux
- Analyse des zones d'accélération des énergies renouvelables et vérification de leur suffisance pour atteindre les objectifs régionalisés
- Engagement de la mise en compatibilité du SRADDET par rapport aux objectifs régionaux fixés par décret

Mots de clôture